



OFFRE DE SERVICE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES  
COLLECTIVITÉS ET DE LEURS AGENTS POUR L'ACCÈS  
AUX FORMATIONS

## TREMPAINS C

DÉLÉGATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT



## PUBLICS

Les dispositifs de formation Tremplins C s'adressent aux **trois publics** suivants :

- 1- Les agents ayant bénéficié d'un test d'orientation en vue d'une entrée en préparation concours mais **n'ayant pas les prérequis suffisants** : préconisation Tremplins C faite par CNFPT,
- 2- Les agents souhaitant s'engager dans une formation **sur les fondamentaux de catégorie C à leur demande** ou celle de la collectivité,
- 3- Les agents ayant bénéficié d'un parcours de formation en Compétences Premières et qui souhaitent **poursuivre leur développement de compétences**.



## CONTENUS ET DURÉES DES FORMATIONS TREMPLINS C

Aa

### Modules d'expression écrite

Durée : 5 jours par niveau

#### Niveau 1

- les niveaux de langue,
- les différents temps simples et composés,
- la ponctuation,
- les accords des adjectifs,
- la structuration d'un écrit court.

#### Niveau 2

- les niveaux de langue,
- les temps simples et composés,
- la concordance des temps,
- le futur simple et le conditionnel,
- les connecteurs logiques,
- la syntaxe,
- la structuration des écrits.

+ -  
x ÷

### Module de mathématiques

Durée : 7 jours

- la moyenne,
- les pourcentages,
- les grands nombres,
- les arrondis,
- la règle de 3,
- les échelles,
- les intervalles,
- les périmètres,
- les surfaces,
- les volumes,
- les durées,
- les tableaux et les graphiques.



## RECENSEMENT

Un recensement des agents souhaitant bénéficier de ces dispositifs de formation Tremplins C est organisé à chaque début d'année.

Selon leur situation les agents bénéficient d'un positionnement pédagogique ou pas.

	Recensement	Positionnement pédagogique
-1- Agents bénéficiant d'une préconisation CNFPT à l'issue des tests prépas		
-2- Agent souhaitant s'engager dans une remise à niveau de catégorie C		
-3- Agents ayant bénéficié d'un parcours de formation en Compétences Premières		



## POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Uniquement pour les agents du -2-

- ▶ S'assurer de l'intérêt et de la motivation de l'agent,
- ▶ Évaluer les besoins de formation au regard des objectifs d'évolution et des capacités acquises,
- ▶ Identifier le parcours de formation le mieux adapté aux besoins de l'agent.

Selon la demande et les besoins de l'agent, la proposition de parcours faite par le CNFPT peut concerner un ou plusieurs modules.



# CONTACTS

Les dispositifs de formation Tremplins C sont mis en œuvre par les **antennes départementales** du CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour toute information complémentaire sur ces dispositifs, prendre contact avec l'antenne CNFPT de votre département.



[Nous connaître](#) > [Notre organisation](#) > [Les délégations](#) > [Vos contacts en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

---

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DÉLÉGATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - 18 RUE EDMOND LOCARD - 69322 LYON CEDEX 05  
04 72 32 43 00  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

---

MAJ : 01/2023